



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 128659

### Texte de la question

M. Daniel Garrigue fait part à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative de sa très grande inquiétude devant le nombre de suppressions de postes d'enseignants du premier degré - 42 postes - envisagé dans le département de la Dordogne pour la rentrée 2012. Il observe tout d'abord que ces suppressions seraient liées pour partie à un rééquilibrage du nombre de postes d'enseignants entre certains départements de la région Aquitaine - Dordogne, Pyrénées-Atlantiques et Gironde. Or les facteurs démographiques particuliers à ce département ne justifient pas des prévisions systématiquement pessimistes dans les départements voisins et justifieraient plutôt des mesures spécifiques comme ce fut le cas il y a quelques années. D'autre part, une grande part de ces suppressions (25 postes) va s'appliquer aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté RASED, l'un des arguments fréquemment mis en avant étant le développement de l'aide personnalisée, alors que le ministre a lui-même reconnu que cette aide ne pouvait constituer une alternative. D'autre part, la suppression de 17 autres postes, dans les écoles elles-mêmes, risque de pénaliser fortement un territoire dont la population est très dispersée, et dans plusieurs cas - notamment, à l'école Edmond-Rostand à Bergerac - de remettre complètement en cause le travail accompli depuis de nombreuses années dans des quartiers difficiles. Il lui demande en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour que les réponses apportées au département de la Gironde ne compromettent pas le rôle essentiel de l'école dans les départements voisins, et particulièrement en Dordogne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Garrigue](#)

**Circonscription :** Dordogne (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128659

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2012, page 1476

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)